



1804

SUPRÊME CONSEIL DE FRANCE

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX DU 33^e ET DERNIER DEGRÉ DU RITE ÉCOSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ
SOUS LA VOÛTE CÉLESTE PAR 48 DEGRÉS 50 MINUTES 14 SECONDES DE LATITUDE NORD
ZÉNITH DE PARIS

À nos Souverains Grands Inspecteurs Généraux, Sublimes Princes du Royal Secret, Grands Inspecteurs Inquisiteurs
Commandeurs, Grands Élus Chevaliers Kadosch, Souverains Princes Chevaliers Rose-Croix, Grands Élus Parfaits et Sublimes
Maçons, Grands Maîtres Architectes, Maîtres Secrets,
A tous les Francs-Maçons du Rite Écossais Ancien et Accepté répandus sur la surface du globe,
Faisons savoir :

Nous, Très Puissant Souverain Grand Commandeur, assisté du Puissant Lieutenant Grand Commandeur et des Souverains
Grands Inspecteurs Généraux du 33^e et dernier degré du Rite Écossais Ancien et Accepté composant le Suprême Conseil de
France, Chefs, Protecteurs et Vrais Conservateurs de l'Ordre, avons nommé

GRAND MAÎTRE ARCHITECTE, 12^e DEGRÉ DE NOTRE RITE

Notre Très Cher Frère **Joseph PEREZ**

Inscrit au contrôle de la Loge de Perfection N° P 85

à l'Orient de **MARSEILLE**

Sous le titre distinctif **ACROPOLIS FRATERNITAS**

Voulant que ce Frère jouisse des avantages, droits, prérogatives et honneurs attachés à ce degré, qu'il en exerce les attributions
en conformité des Constitutions, Règlements généraux et particuliers de notre Ordre et qu'il soit partout reconnu en cette
qualité, lui avons fait délivrer le présent diplôme dûment certifié, signé, scellé et timbré de notre Sceau, pour constater à la fois
le degré qui lui est conféré et son inscription au contrôle particulier de notre 12^e degré sous le N° 7324

Mandons et ordonnons à tous les Maçons réguliers, à tous les Ateliers de notre Juridiction, invitons tous autres Maçons ou
Corps maçonniques réguliers de tous degrés, au nom de cette réciprocité de devoirs, d'amitié et de bienveillance qui nous lie et
nous unit, à le reconnaître aux degrés et titre énoncés et à remplir envers lui tous les devoirs prescrits par les lois de l'Ordre.

Fait et donné en Tenue du Suprême Conseil, le **17 novembre 2004**

LE TRÈS PUISSANT SOUVERAIN GRAND COMMANDEUR

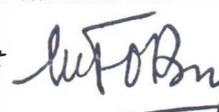
LE PUISSANT LIEUTENANT GRAND COMMANDEUR



Certifié, signé, contresigné et timbré des Sceaux et Timbres
du Suprême Conseil de France par nous,
Souverain Grand Inspecteur Général,

LE GARDE DES SCEAUX DU RITE

LE GRAND SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LE GRAND TRÉSORIER